



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire
Agence Auxiliaire de Daloa
Section de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES CHARGES

APPEL A CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES LAMPES
D'ÉCLAIRAGE DES LOCAUX DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A DALOA, EN
COTE D'IVOIRE

Février 2026



Handwritten signature or mark.

I – OBJET

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des charges d'exploitation, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest envisage de remplacer les appareils classiques actuels d'éclairage de ses sites par des luminaires à économie d'énergie de type LED.

Aussi, le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations pour le remplacement de ces appareils classiques au niveau de l'Agence Auxiliaire de Daloa, en Côte d'Ivoire.

II – ALLOTISSEMENT

L'appel d'offres y afférent est organisé en deux (2) lots distincts et indépendants comme suit :

- Lot 1 : Remplacement des appareils d'éclairage des locaux ;
- Lot 2 : Remplacement des appareils d'éclairage de la clôture ainsi que de la cour.

III – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

L'éclairage de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Daloa est assuré comme suit :

3.1. Eclairage des locaux

- Bureaux : Luminaire compensé 2X36W (155) ;
- circulation : Applique circulation 100W (40) ;
- toilettes : Luminaire IP44 E27-B22 (105) ;
- locaux techniques : Luminaire à grille 4X18W (145) ;
- cages d'escalier : Luminaire à grille 2X58W (3) ;
- caveau et chemin de ronde : Luminaire à grille 2X58W (169) ;
- parking sous-sol : Luminaire étanche 2X36W (37) ;
- salle de conseil : Luminaire intérieur 1X36W (28) ;
- salle de réception : Luminaire intérieur 1X36W (28) ;
- bureaux 2e étage : Luminaire intérieur 1X36W (50) ;
- guichet automatique : Luminaire intérieur 1X1m20 (1) ;
- bloc autonome de sécurité 60lm (70) ;
- applique lavabo 36W (45) ;
- spot dichroïque 50W (53) ;
- spot encastré halogène 150w (15) ;
- spot encastré E27 (46) ;
- lustre halogène 100W (7).

3.2. Eclairage de la cour

- Jardin : Projecteur 200W (20) ;

- voirie : Lampadaire sur mât 1X125W (34) ;
- parking non couvert : Lampadaire sur mât 1 x125W (07).

3.3. Eclairage de la clôture

- Lampadaire sur mât 1X125W (3).

3.4 Eclairage des façades des bâtiments

- Projecteur halogène 500W (3).

IV – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES LUMINAIRES À FOURNIR ET INSTALLATIONS

Les nouveaux appareils doivent avoir une haute performance énergétique. Ils doivent être de très bonne qualité et de marque d'origine THORN, PHILIPS, OSRAM, MAZDA ou de toute autre marque de qualité équivalente (à préciser). Ces appareils doivent avoir un indice de rendu et une température de couleur appropriés à leurs lieux d'installation (bureaux, circulation, toilettes, cour, clôture, etc.).

NB : Les appareils à proposer doivent nécessiter moins de travaux de modification du support devant les recevoir (faux plafond par exemple).

V – CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations attendues portent notamment, sur :

- la dépose de l'ensemble des luminaires existants à remplacer ;
- la fourniture et la pose de nouvelles lampes, équipées d'ampoules de basse consommation de type à LED avec tous les accessoires nécessaires à leur installation ;
- la fourniture et la pose de détecteurs de présence pour la commande de l'éclairage des toilettes (si inexistant) ;
- la fourniture et la pose d'interrupteurs crépusculaires pour la commande de l'éclairage de la cour et de la clôture ;
- la remise en état à la fin du chantier des infrastructures affectées par les travaux (remise en état des faux plafonds, etc) ;
- les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations.

IMPORTANT :

- L'installation des nouveaux appareils d'éclairage devra permettre d'obtenir un éclairage lumineux conforme aux normes pour les différents types de locaux concernés.
- Toute la documentation technique et les prospectus (en langue française) en couleur des équipements proposés seront impérativement joints aux soumissions. Toute soumission ne respectant pas cette exigence ne sera pas prise en considération.

-
- L'entreprise attributaire du marché devra impérativement joindre, à la livraison de la commande, le certificat du fabricant attestant l'originalité du matériel.
 - Il devra également, avant signature du marché, présenter pour approbation les échantillons du matériel à livrer (luminaires, ampoules, détecteurs, etc.).
 - A cet égard, la BCEAO se réserve le droit de faire effectuer des tests de vérification de l'authenticité de ce matériel par des organismes spécialisés.
 - Une visite obligatoire des lieux sera organisée afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.
 - Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. L'installation ne sera acceptée que si elle est d'un fini irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. A cet effet, les entreprises devront vérifier les éléments de détail du projet et apporter toutes les modifications nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.
 - Les travaux ne devront pas affecter la décoration actuelle du faux-plafond dans les bureaux qui doit donc être conservée.

VI – NORMES ET RÈGLEMENTS

Les équipements ainsi que les essais de contrôle et de réception doivent satisfaire aux normes en vigueur dans le domaine, notamment :

- l'Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;
 - la norme NF EN 12665 portant sur les termes de base et critères pour la spécification des exigences en éclairage ;
 - la norme NF EN 40 relative aux candélabres ;
 - la norme NF EN 60598 portant sur les luminaires ;
 - la norme NF EN 13032 relative à la mesure et à la présentation des données photométriques des lampes et des luminaires ;
 - la norme NF EN 13201 relative à l'éclairage public ;
 - la norme NF EN 62722-2 relative à la performance des luminaires à LED ;
 - la norme NF EN 62262 portant sur les degrés de protection procurés par les enveloppes de matériels électriques contre les impacts mécaniques externes (code IK) ;
 - la norme NF EN 60529 relative aux degrés de protection procurés par les enveloppes (code IP) ;
-

-
- la norme EN 62471 relative à la sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant les lampes fluorescentes ;
 - la norme IEC 62776 relative aux lampes à LED conçues pour remplacer des lampes fluorescentes ;
 - la norme NF EN 12464-1 relative à l'éclairage des lieux de travail ;
 - la norme NF C 15 100 relative aux installations électriques de basse tension ;
 - la norme NF C 17-200 relative aux installations électriques extérieures.

VII – RÉCEPTION – GARANTIE

La réception ne pourra être prononcée qu'après le constat de la livraison et de l'installation conforme du matériel.

L'entreprise garantira les ampoules LED sur une durée de 3 années minimum à compter de la date de réception provisoire. Durant cette période, la fourniture de toute pièce, son remplacement ou toute réparation seront entièrement à la charge du fournisseur.

VIII – EXIGENCES DE L'OFFRE

Votre offre devra, sous peine de rejet :

- indiquer les caractéristiques (marque, type et spécifications techniques) des lampes proposées (supports et ampoules) ;
 - indiquer les prix unitaires et totaux HT/ HDD en FCFA des luminaires ;
 - préciser le délai de validité des offres ;
 - indiquer le délai d'exécution des travaux en y incluant le délai de livraison ;
 - préciser la durée de vie et la garantie proposée pour les tubes LED ;
 - être accompagnée de la documentation technique du matériel proposé ;
 - être accompagnée d'un certificat de conformité des équipements proposés, attestant leur originalité et indiquant leurs garanties et d'éventuelles accréditations et autres autorisations des fabricants, pour commercialiser et/ou installer les équipements ;
 - être accompagnée de la liste des références techniques similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent.
-

IX – PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « *Appel à concurrence pour la réalisation des travaux de remplacement des luminaires d'éclairage des locaux de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO de Daloa* ». Quant aux enveloppes internes, mentionner « *Présentation du prestataire* » et « *Offres technique et financière* ».

Les enveloppes intérieures et extérieures doivent être adressées à Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire. Les enveloppes intérieures comportent en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en deux (02) parties distinctes. D'une part la présentation de l'entreprise et de l'autre les offres techniques et financières ordonnées comme suit :

- Le dossier de présentation du prestataire devra être constitué :
 - Des documents d'identification indiquant :
 - La raison sociale du prestataire et l'adresse de son Siège ;
 - Le caractère juridique et éventuellement, le statut du prestataire ;
 - La nationalité du prestataire ;
 - Le lieu de tenue de la comptabilité.
 - Des attestations d'usage ci-après :
 - L'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ;
 - L'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce du lieu de résidence.
 - Des références financières et techniques ci-après :
 - Registre de commerce, attestations de régularité fiscale et de déclaration à la CNPS des trois (03) dernières années.
 - Les cautions bancaires déjà obtenues (indicateurs de la confiance des banques au cours des deux dernières années ou les garanties obtenues par l'entreprise au titre de marchés publics ou privés) ;
 - Les bilans des deux dernières années certifiées par un expert agréé ;

- Les offres techniques et financières
 - Offre technique

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- Un planning général de réalisation du projet partant de la signature du contrat à la livraison des travaux ;
- Les références techniques notamment la liste des travaux précédemment réalisés par le prestataire ;
- La liste du personnel et les curricula vitae des personnes qui interviendront ;
- Une note méthodologique, indiquant l'organisation et les moyens envisagés pour respecter le planning de réalisation proposé.

- Offre financière

Les offres financières doivent être établies hors taxes en FCFA et inclure tous les frais y relatifs

- Des devis quantitatifs et estimatifs par prestation et par lot selon le cadre qui sera fourni à titre indicatif et non limitatif dans le dossier d'appel d'offres. Ils devront comprendre tous les frais exposés.

X – CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (à titre indicatif)

Lot 1 : Remplacement des appareils d'éclairage des locaux

N°	Désignation	U	QTÉ	P.U	P.T
1	Luminaires encastrables (60cm x 60 cm) conçus pour (3) tubes LED, munis de dispositif de fixation et équipés de grilles réflecteurs haut rendement.	U	145		
2	Luminaires encastrables 120 cm x 30 cm conçus pour deux (2) tubes LED, munis de dispositif de fixation et équipés de grilles réflecteurs haut rendement.	U	169		
3	Luminaires apparents 120 cm conçus pour un (1) tube LED, munis de dispositif de fixation	U	50		
4	Luminaires en saillie 120 cm x 30 cm conçus pour deux (2) tubes LED, munis de dispositif de fixation	U	40		
5	Luminaires LED avec nouvelles grilles réflecteurs pour le remplacement des réglettes de 60 cm d'éclairage des bureaux et salle de réunion	U	155		
6	Luminaires LED avec nouvelles grilles réflecteurs pour le remplacement des réglettes de 120 cm d'éclairage des bureaux et salles de réunion	U	56		
7	Luminaires LED avec nouvelles grilles réflecteurs pour le remplacement des réglettes duo de 120 cm d'éclairage des bureaux et salles de réunion	U	56		
8	Luminaires LED avec nouvelles grilles réflecteurs pour le remplacement des réglettes de 150 cm d'éclairage des bureaux et salles de réunion	U	106		
9	Luminaires LED avec nouvelles grilles réflecteurs pour le remplacement des réglettes duo de 150 cm d'éclairage des bureaux et salles de réunion	U	160		
10	Réglettes LED de 60 cm	U	155		
11	Réglettes LED de 120 cm	U	96		
12	Réglettes LED duo étanches de 120cm	U	56		
13	Réglettes LED de 150cm	U	106		
14	Tubes LED 0,60 m	U	745		
15	Tubes LED 1,20 m	U	732		
16	tubes LED 1,50 m	U	532		
17	Lampes LED E27	U	105		
18	Lampes LED avec globe	U	40		
19	Spot LED	U	120		
20	Hublots LED	U	37		
21	Détecteurs de présence pour la commande de l'éclairage des toilettes	U	105		
22	Main d'œuvre pour le transport, la manutention, la dépose des installations à remplacer ainsi que la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	Ens.	1		
23	Reprise en moins-value de l'ensemble des installations déposées	Ens.	1		
Montant total HT/HDD (FCFA) du lot 1					
	Option : Ampoules de rechange				
24	Tubes LED 0,60 m	U	20		
25	Tubes LED 1,20 m	U	20		
26	tubes LED 1,50 m	U	20		
27	Lampes LED E27	U	20		
28	Spot LED	U	20		

Lot 2 : Remplacement des appareils d'éclairage de la clôture ainsi que de la cour

N°	Désignation	U	QTÉ	P.U	P.T
1	Fourniture de candélabres à LED de 6 mètres de hauteur	U	41		
2	Fourniture de candélabres à LED de 1.10 mètres de hauteur	U	12		
3	Fourniture de luminaires à double crosses avec lanternes LED d'une puissance ≤ 50 W et d'une température de couleur comprise entre 4500 et 6000 K	U	4		
4	Fourniture de projecteurs LED de 200 W	U	20		
5	Fourniture d'interrupteurs crépusculaires pour la commande des luminaires (caractéristiques et quantités à préciser) pour le raccordement de l'ensemble des luminaires	U	(Nombre à préciser)		
6	Fourniture des câbles si nécessaire (caractéristiques et quantité à préciser)	U	(Quantité à préciser)		
7	Fourniture de divers accessoires nécessaires à l'installation des nouveaux luminaires	U	(Liste à détailler)		
8	Main d'œuvre pour le transport, la manutention, la dépose des installations à remplacer ainsi que la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	Ens	1		
9	Reprise en moins-value de l'ensemble des installations déposées	Ens	1		
Montant total HT/HDD (FCFA) du lot 2					

NB :

- Les présents cadres de devis quantitatifs sont donnés à titre indicatif. Ils doivent être complétés sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire ;
- Les entreprises devront vérifier les éléments de détail du projet et apporter toutes les modifications nécessaires à la parfaite réalisation des travaux. Elles pourront proposer des options et variantes de conception qui ne sont pas décrites dans le présent cahier des charges. Le cas échéant, ces options et variantes devront être chiffrées et justifiées par des arguments techniques appropriés ;
- Les coûts des travaux devront impérativement comprendre toutes les dépenses nécessaires à la mise en œuvre d'installations performantes, notamment celles relatives à l'utilisation des appareils, moyens de levage et de manutention.

ANNEXE**MODÈLE DE LETTRE DE SOUMISSION****APPEL A CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES LAMPES D'ÉCLAIRAGE DES LOCAUX DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A DALOA, EN CÔTE D'IVOIRE**

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

après avoir pris connaissance du dossier de consultation pour les travaux de remplacement des lampes d'éclairage des locaux de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Daloa, en Côte d'Ivoire ;

après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :

1- me soumetts et m'engage à exécuter la présente mission conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes et hors droits de douane de ***[Montant en chiffres et en lettres]***,

2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de signature du marché,

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n° *[numéro de compte]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom]